

2024 - 2029

Programme de Coordination Locale pour l'Enfance



COMMUNE DE
VAUX
-SUR-
SÛRE

Maud Jacques
Coordinatrice ATL
2024 - 2029

Table des matières

I.	Introduction :	2
II.	Présentation globale de la Commune et identification des opérateurs d'accueils	4
A.	Informations générales sur la commune	4
B.	Présentation du service ATL (Accueil Temps Libre)	4
1.	Echevinat de l'Accueil Temps Libre	5
2.	Coordinatrice ATL :	5
C.	Les opérateurs ATL qui dépendent des décrets dont l'ONE est chargé de la mise en œuvre	6
1.	Opérateur 1 : « ADMINISTRATION COMMUNALE DE VAUX-SU-SURE »	6
2.	Opérateur 2 : « UNE ECOLE POUR TOUS »	14
3.	Opérateur 3 : « FERME DU MONCEAU – BOITE A COULEURS ASBL » (partenaire)	16
D.	Les accueils d'enfants dans des structures de type sportif, culturel ou du secteur jeunesse	17
III.	Les besoins révélés par l'état des lieux	19
A.	Pour les parents :	19
B.	Opérateur de l'accueil :	20
C.	Enfants :	21
IV.	Les objectifs du PCLE5 (2024 – 2029)	21
A.	La qualité de l'information :	21
B.	Les horaires	22
C.	L'offre d'activités	22
D.	Développer l'accueil des enfants sortant de la petite enfance	23
E.	L'accessibilité – coût	23
F.	L'infrastructure d'accueil	23
G.	Le matériel d'animation	24
H.	La formation continue	24
V.	Les modalités de collaboration entre les opérateurs	24
VI.	Les modalités d'information aux usagers potentiels sur le PCLE et plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation de l'accueil des enfants	25
A.	Vers le public :	25
B.	Vers les opérateurs :	26
VII.	Les modalités de répartition des moyens communaux affectés au PCLE	26
VIII.	L'utilisation des moyens prévus par l'article 37bis afin d'assurer l'accessibilité aux activités ATL durant les congés scolaires d'automne et de détente	27
IX.	Conclusion	28

Commune de VAUX–SUR–SURE

Programme de coordination locale pour l'enfance

I. Introduction :

Qu'est-ce qu'un PCLE ? C'est un programme de Coordination Locale pour l'Enfance, relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local et ayant reçu un agrément de l'ONE. Chez nous, il est mis en œuvre sous l'égide de la Commune et vise la structuration de l'offre existante, son développement, une plus grande synergie et si nécessaire, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tous, ou en partie, les besoins révélés par l'état des lieux.

Le PCLE s'organise autour des périodes non scolaires :

- Avant et après l'école ;
- Le mercredi après-midi ;
- Le week-end ;
- Les congés scolaires.

La mise en place du PCLE a été préconisée à la suite du décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, plus conformément appelé « décret ATL » (Accueil Temps Libre).

Ce décret ATL a pour objectif :

- De contribuer à l'épanouissement global des enfants, en organisant des activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- De favoriser l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu ;
- De concilier vie de famille et professionnelle en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir, pour des temps déterminés, dans une structure d'accueil de qualité ;
- D'améliorer la qualité d'accueil, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

En collaboration avec le CCA (Commission Communale de l'Accueil), la CATL (Coordinatrice Accueil Temps Libre) réalisera chaque année un plan d'action définissant les axes à travailler pour répondre aux objectifs fixés dans ce programme. Chaque année également, une évaluation des actions menées sera réalisée sous forme d'un rapport d'activité.

Ce programme définit donc un travail qui sera mené en synergie durant les cinq années à venir et qui vise à améliorer l'offre et la qualité de l'accueil déjà mis en place mais aussi à envisager de nouvelles initiatives.

Ce programme commencera par une brève présentation de la Commune de Vaux-sur-Sûre, du service ATL et des différents opérateurs d'accueils présents sur le territoire. Il relèvera ensuite les besoins qui ont émergé à la suite de l'état des lieux et aux objectifs qui en auront découlé. Plusieurs modalités seront ensuite définies : de collaboration entre opérateurs ; d'information aux usagers et de répartition des moyens.

II. Présentation globale de la Commune et identification des opérateurs d'accueils

A. Informations générales sur la commune

La commune de Vaux-sur-Sûre compte 6 269 habitants dont 814 enfants de 3 à 12 ans (données Stabel du 12/06/2024).

Elle compte pas moins de 27 villages sur une superficie de +/- 14 000 ha.

Sur ce vaste territoire, traversé dans sa longueur par l'autoroute E25, se trouve 8 écoles fondamentales communales et 1 école fondamentale autonome de la Communauté Française.

Un hall sportif a été construit il y a plusieurs années comptant une petite salle omnisport. Celui-ci a été agrandi il y a peu avec un terrain synthétique, et deux terrains de beach volley. Actuellement la construction d'un complexe sportif est en cours de finalisation, ceci afin de permettre une plus grande offre d'activité sportive au sein de notre territoire.



B. Présentation du service ATL (Accueil Temps Libre)

Le contexte professionnel ayant fortement évolué ces dernières années, de plus en plus de parents éprouvent des difficultés à concilier leur vie professionnelle avec le rythme scolaire des enfants. L'accueil des enfants en dehors de ces heures est devenu un réel problème pour certains d'entre eux.

C'est dans cette optique que la Commune de Vaux-sur-Sûre a été une des premières à créer un service Accueil Temps Libre et désigner une coordinatrice ATL afin de coordonner et essayer de répondre aux besoins des parents, enfants et professionnels.

1. Echevinat de l'Accueil Temps Libre

Echevin : M Patrick NOTET – patrick.notet@vauxsursure.be

Compétences : Enseignement et infrastructures scolaires - Petite enfance - Accueil Temps Libre
- Extrascolaire - Jeunesse, Sports & Infrastructures sportives, de villages et de clubs - Vie associative et salles de village

2. Coordinatrice ATL :

Mme Maud JACQUES
Chaussée de Neufchâteau, 36
6640 Vaux-sur-Sûre
Tel : 061/26 09 91 ou 0471/32 70 42
Mail : extrascolaire.vss@vauxsursure.be

Les missions principales de la coordinatrice ATL sont :

- Préparer, mettre en œuvre et évaluer le PCLE, à l'aide de la CCA et de l'ONE, en réponse à l'état des lieux et l'analyse des besoins ;
- Soutenir le membre du Collège des Bourgmestre et Echevins en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la CATL, telle que décrite dans le présent décret ;
- Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;
- Soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire communal ;
- Informer les usagers des opérateurs d'accueil existants et des activités organisées.

Mme Maud Jacques possède un contrat à $\frac{3}{4}$ temps au sein de l'Administration Communale de Vaux-sur-Sûre réparti de la manière suivante :

- Un $\frac{1}{2}$ temps en tant que coordinatrice ATL et responsable de projets pour les accueils extrascolaires dans les 8 implantations communales ;
- Un $\frac{1}{4}$ temps pour la gestion des centres de vacances communaux, des temps de midi dans les 8 implantations communales et la gestion du personnel de la cuisine collective et du nettoyage des écoles.

C. Les opérateurs ATL qui dépendent des décrets dont l'ONE est chargé de la mise en œuvre

1. Opérateur 1 : « ADMINISTRATION COMMUNALE DE VAUX-SU-SÛRE »

a) *Accueil extrascolaire – Ecole de Vaux-sur-Sûre*

Adresse : Rue du Wez, 4 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Vaux-sur-Sûre. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

1 accueillante diplômée aspirante nursing

1 animatrice de centre de vacances ;

1 accueillante diplômée puéricultrice ;
1 accueillante ayant fait la formation de base accueillante extrascolaire (100h).

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

b) Accueil extrascolaire – Ecole de Rosières

Adresse : Rue Saint-Eloi, 57 – 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Rosières. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation, l'espace vert et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

Deux accueillantes ayant fait la formation de base accueillante extrascolaire (100h).

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

c) Accueil extrascolaire – Ecole de Sibret

Adresse : Rue du Centre, Sibret, 6 – 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Sibret. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la salle de gymnastique, à la cour de récréation, au préau et à l'espace vert.

Déplacement :

Un ramassage scolaire est effectué pour l'accueil centralisé du mercredi après-midi. Celui-ci se fait en deux fois pour éviter que les enfants ne soient présents plus de 30 minutes dans le car :

- 12h15 implantation de Bercheux – 12h25 implantation de Juseret – 12h35 implantation de Vaux-sur-Sûre - 12h40 implantation de Rosières - **12h45 implantation de Sibret.**
- 12h55 implantation de Remichampagne – 13h05 implantation de Nives – 13h15 implantation de Morhet et **13h25 implantation de Sibret.**

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Le mercredi après-midi : 12h25 à 18h – activités de 13h30 à 17h00.

Les accueillants proposent des activités avec des thèmes spécifiques (excursions sportives et culturelles, activités artistiques, ...). Ces thèmes sont dévoilés mensuellement sur la page Facebook des activités extrascolaires et affichées dans chaque lieu d'accueil.

Taux d'encadrement :

- 1 accueillant pour 18 enfants pour l'accueil du matin et du soir ;
- 1 accueillant pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Qualification du personnel :

Pour l'accueil du matin et du soir :

- 3 animatrices de centre de vacances ;
- 1 accueillante qui s'est engagée à suivre la formation d'animatrice de centre de vacances dès février 2025.

Pour l'accueil du mercredi après-midi :

- 4 animatrices de centre de vacances.

Participation financière des parents :

- Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.
- Accueil du mercredi après-midi : 6 € par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

d) Accueil extrascolaire – Ecole de Juseret

Adresse : Chemin des Ecoliers, Jus, 4 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Juseret. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

1 accueillante diplômée agent d'éducation ;

1 animatrice de centre de vacances.

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

e) Accueil extrascolaire – Ecole de Nives

Adresse : Nives, 17 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Nives. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

1 accueillante ayant fait la formation de base accueillante extrascolaire (100h);

1 animatrice de centre de vacances.

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

f) Accueil extrascolaire – Ecole de Morhet

Adresse : Rue du Pont de Rond, 11 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Morhet. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

2 animatrices de centre de vacances.

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

g) Accueil extrascolaire – Ecole de Bercheux

Adresse : Route de la Ronde Fagne, Berch, 26 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Bercheux. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation, aux espaces verts et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h15.

Le soir : de 15h35 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

1 animatrice de centre de vacances ;

1 accueillante ayant fait la formation de base accueillante extrascolaire (100h).

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

h) Accueil extrascolaire – Ecole de Remichampagne

Adresse : Remichampagne, 43A - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : Administration Communale de Vaux-sur-Sûre

N° de compte bancaire : BE77 0910 0051 5442

Responsable pour le P.O : Mme Maud Jacques – Chaussée de Neufchâteau, 36 - 6640 Vaux-sur-Sûre – 061/26 09 91 ou 0471/ 32 70 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé avec les accueillantes des écoles communales. Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans les bâtiments de l'école communale de Remichampagne. Le local d'accueil du matin et du soir est également utilisé comme réfectoire durant le temps de midi. Les enfants ont accès à la cour de récréation, et au préau.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 7h00 à 8h30.

Le soir : de 15h50 à 18h00.

Possibilité d'élargissement des horaires à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur demande auprès du Collège Communal.

Les accueillants proposent des activités libres surveillées (dessins, jeux, bricolage) selon les saisons et les fêtes. Quand il fait bon, les enfants occupent l'extérieur.

Taux d'encadrement :

1 accueillant pour 18 enfants.

Qualification du personnel :

1 accueillante diplômée aspirante en nursing ;

1 accueillante diplômée animatrice.

Participation financière des parents :

Accueil du matin et du soir : 0,75 € la demi-heure entamée par enfant.

Demande de renouvellement d'agrément.

2. Opérateur 2 : « UNE ECOLE POUR TOUS »

Adresse : Virée du Renard, Sibret, 6 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : A.S.B.L.

N° de compte bancaire : BE42 0015 7620 6954

Responsable pour le P.O : Mme Audrey GERARD – Rue de la Fontaine, 2A – 6800 Libramont – 0471/80 26 42.

Le projet d'accueil :

Le projet d'accueil a été réalisé par les accueillantes de l'A.S.B.L. « une école pour tous ». Voir ci-annexés.

Les reconnaissances :

Agréé par l'ONE en AES2. Nous sollicitons le renouvellement de l'agrément pour ce lieu.

Le lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans un grand local réservé à l'accueil extrascolaire. Ils disposent également d'une cour couverte et d'une cour extérieure. Un local est également mis à disposition des enfants pour faire leurs devoirs. Durant les congés scolaires, ils disposent de la cuisine et de la salle de gym.

Déplacement :

Aucun.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Le matin : de 6h45 à 8h15.

Le soir : de 15h40 à 18h30.

Le mercredi après-midi : de 11h40 à 18h30

Congés scolaires : de 6h45 à 18h30

Le matin : des activités libres surveillées sont proposées aux enfants (dessins, jeux de construction, puzzles)

Le soir : les enfants qui restent à l'accueil se rendent tout d'abord au réfectoire. Après le goûter, les maternels vont dans le local de l'accueil (aménagé pour eux) où ils jouent (magasin, jeux de construction, puzzles, poupées, ...), dessinent et les primaires vont à l'étude (devoirs). Une fois les devoirs terminés, les enfants se retrouvent dans le local de l'accueil et des activités libres encadrées sont mises en place (jeux, dessins, ...)

Le mercredi après-midi : des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants.

Congés scolaires : en fonction du thème, des activités ludiques et créatives sont proposées aux enfants (cuisine, jeux, chants, bricolage). Des excursions sont également programmées aux congés de printemps et aux grandes vacances.

Taux d'encadrement :

Période scolaire : tend à 1 accueillant pour 18 enfants.

Période de plaines : 1 accueillant pour 8 enfants (- 6 ans) et 1 accueillant pour 12 enfants (+ 6 ans).

Participation financière des parents :

Accueil du matin : 1,40 €/1er enfant et 1,15 € à pd 2ème

Accueil du soir : après 16h : 1,75 €/1er enfant et 1,50 € à pd 2ème

Accueil du mercredi : de 12h30 à 13h30 : 1,40 €/1er enfant et 1,15€ à pd 2ème
de 13h30 à 16h00 : 2,90 €/enfant

à partir de 16h00 : 1,75 €/1er enfant et 1,50 € à pd 2ème

Accueil des vacances : à la journée : 9,5€/1er enfant et 8,5 € à pd 2ème;

semaine complète : 42,5 €/1er enfant et 37,5 € à pd 2ème.

Demande de renouvellement d'agrément.

3. Opérateur 3 : « FERME DU MONCEAU – BOITE A COULEURS ASBL » (partenaire)

Adresse : Rue du Monceau, Jus, 2 - 6640 Vaux-sur-Sûre

Forme juridique : A.S.B.L.

N° de compte bancaire : BE34 0011 3030 1590

Responsable pour le P.O : Mme Michelle Genin

Les reconnaissances :

Agréé Centre de Vacances par l'ONE.

Périodes d'accueil et activités proposées :

Durant les vacances scolaires uniquement. Accueils d'enfants porteurs de handicap ou non pour des activités centrées sur la pédagogie dans une ferme d'animation adaptée.

Taux d'encadrement :

1 animateur pour 5 à 6 enfants

Participation financière des parents :

132 € pour 5 jours.

Réduction à 119 € si fratrie.

D. Les accueils d'enfants dans des structures de type sportif, culturel ou du secteur jeunesse

Parmi ces partenaires potentiels, on retrouve des associations qui organisent des activités pour les enfants dans la commune mais qui ne demandent pas l'agrément de l'ONE. Cependant, ces partenaires répondent et s'engagent dans la politique d'accueil en s'impliquant dans diverses actions (stages, événements, animations, ...)

CULTUREL

Academie de Musique	Rue du Wez, 4 - 6640 Vaux-sur-Sûre	061/21 25 01	secre.academie@bastogne.be
Echos de la sûre - formations solfèges et instruments	Rue Sous le Bî, Sibret, 2 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0492/88 59 86	michel-henrard@hotmail.com
Ateliers d'aquarelle	Rue Sous le Bî, Sibret, 2 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0497/92 21 57	
Création florale	Rue Sous le Bî, Sibret, 2 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0475/52 83 95	yligot@skynet.be
Les Explos - Théâtre	Vaux-sur-Sûre		delphine.paul2@hotmail.com
La dramatique Royale "la liberté" - Théâtre	Cercle culturel de Sibret	061/26 64 02	claud.bietheres@skynet.be
Les djwayeus capères - Théâtre	Rosières	0495/23 25 59	blaise6640@gmail.com
Les arlequins - Théâtre	Bercheux	0494/48 53 79	

SECTEUR JEUNESSE

Unité scout de Sibret	Rue du Centre, Sibret, 5B - 6640 Vaux-sur-Sûre	0499/37 11 04	unite@scoutsibret.be
-----------------------	--	---------------	----------------------

SPORTIF

En'vie sports ASBL - psychomotricité et éveil sportif - organisation de stage durant les vacances	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre	0493/57 65 86	enviesportsasbl@gmail.com
Sport'toi bien ASBL - multisports - organisation de stages durant les vacances	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre	0497/38 97 20	asblsporttoibien@gmail.com
Stage CPR standard de Liège - organisation de stage durant les vacances	Remichampagne, 4b - 6640 Vaux-sur-Sûre	0474/38 78 81	rene.reyter@gmail.com

Valfoot - football - organisation d'un stage durant les vacances	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre	0470/07 63 61	coordinateurvalfoot@gmail.com
Pulse - danse - organisation de stages durant les vacances	Rue de Sugy, Sibret, 5 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0485/10 03 80	amandinefairon@gmail.com
Obanoa - piscine privée - organisation de stages sportifs durant les vacances	Rue Saint-Eloi, 23 - 6640 Vaux-sur-Sûre	061/50 02 31	info@obanoa.com
Eau cœur du bassin - piscine privée	Rue de la Croix, 10 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0495/47 57 88	celine.parache.4853@gmail.com
Taos Furuhâta - karaté	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre	0485/93 03 74	taosvauxsure@gmail.com
Club de tennis de table de Sibret ASBL	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre	0479/33 05 09	ttcsibret@outlook.com
A vaux baskets - course à pied dès 12 ans			avauxbaskets@gmail.com
Nordic spirit Luxembourg - marche nordique	Centre sportif de Vaux-sur-Sûre		nordicspiritlux@gmail.com
A vaux guidons - randonnées vélo		0479/46 30 38	claudepaul8@gmail.com
En chemins ASBL - poney-club	Vallée des Cigognes Noires, 3 - 6640 Vaux-sur-Sûre	0472/ 65 55 50	encheminsasbl@gmail.com
Ecurie du Ravel - activité équestre orientée vers l'extérieur - dès 12 ans	salvacourt, 3j - 6640 Vaux- sur-Sûre	0494/54 86 59	vanessagraindorge@hotmail.com
La ferme du vieux chêne - activités équestres	Villeroux, 10 - 6640 Vaux- sur-Sûre	0473/52 26 88	contact@fermeduvieuxchene.be
La ferme du Monceau - boite à couleurs ASBL - poney club	Rue du Monceau, Jus, 2 - 6640 Vaux-sur-Sûre	061/25 57 51	info@fermedumonceau.be

III. Les besoins révélés par l'état des lieux

En mars 2024, un questionnaire concernant aussi bien l'accueil extrascolaire que l'accueil temps libre a été distribué aux parents des enfants qui fréquentent les écoles communales et l'école autonome de la Communauté Française.

Un questionnaire a aussi été réalisé auprès des professionnels des lieux d'accueil communaux et de l'ASBL « Un accueil pour tous ».

Les enfants présents au sein des accueils (tous réseaux confondus) ont aussi été interrogés par le biais de différentes techniques.

Ces questionnaires nous ont permis d'identifier les besoins au sein de notre commune :

A. Pour les parents :

Qualité de l'information :

- Contenu de l'information : Manque d'informations coordonnées pour les « petites vacances » et de cohérence pour les grandes vacances (certains stages déjà complets lors de la sortie du fascicule)
- Canaux de diffusion de l'information : Distribution de toutes-boîtes → exclusion des enfants hors commune

Horaires :

- Mercredi après-midi : obligation jusqu'à 17h car tarif unique de 6€
- Petites vacances : manque de choix pour les stages si besoin d'horaires élargis
- Grandes vacances : manque de choix pour les stages si besoin d'horaires élargis

Infrastructure accueil :

- Aménagement intérieur et extérieur : petit, manque de jeux extérieurs et d'espaces verts car manque d'espace lors de mauvais temps.

Offre d'activités :

- Aucune offre d'accompagnement à la scolarité
- Peu de diversité dans l'offre sportive
- Manque d'offre de stage pour la tranche d'âge des 12-15 ans

Encadrement :

- La qualité de l'encadrement : problème de langage inadéquat et manque de formations pour les enfants à besoins spécifiques (ex : TDAH)

Coût :

- Le coût trop élevé pour des familles de plusieurs enfants et aucunes réductions prévues pour les AES soir et matin

Divers :

- Accueil des nouveaux et transition entre la crèche et l'école/AES

B. Opérateur de l'accueil :

Aménagement :

- Manque de rangements
- Manque de locaux adaptés aux petits (sanitaire – coins à langer ...)
- Intérieur parfois trop petit
- Extérieur : manque de préau et de jeux extérieurs

Matériel d'animation :

- Coût
- Qualité de vie (principalement dû au coup élevé) qui ne permet pas d'acheter du matériel plus « costaud »
- Manque d'endroit de stockage

Formation continue :

- Peu d'offres près de chez nous, les formations les plus intéressantes se font loin
- Demande pour faire plus de formation en équipe
- Formation BEPS pour l'ensemble
- Difficulté de remplacement lorsque plusieurs personnes sont en formation

Gestion :

- Difficultés rencontrées pour trouver du personnel → une angoisse de s'absenter, de se retrouver seul, ...

Coordination et partenariat :

- Souhait de réaliser plus de partenariats entre les opérateurs proposant divers sports ou activités culturelles et artistiques
- Visibilité insuffisante de l'ATL
- Oubli de certaines structures non communales.

C. Enfants :

Trop grande différence d'âge dans les groupes

Plus de sorties culturelles

Plus de sports

Toujours les mêmes propositions de stages et les mêmes choses qui y sont faites

Avoir un endroit où on peut se reposer le matin quand on arrive tôt

Trop de bruits car beaucoup d'enfants

Les primaires demandent pour avoir un endroit calme pour faire leurs devoirs

Les journées pédagogiques sont longues et ils souhaiteraient faire d'autres activités (culturelles – artistiques...)

Un exemplaire de chaque questionnaire est annexé ci-joint.

IV. Les objectifs du PCLE5 (2024 – 2029).

Suite à l'état des lieux, une sous-commission communale de l'accueil a été organisée par la coordinatrice ATL et l'échevin en charge de cette matière. Des objectifs d'amélioration ont été proposés pour combler les besoins relevés par cet état des lieux en priorisant certains d'entre eux en fonction des thématiques le plus souvent relevées.

Voici le détail des objectifs d'actions et de projets pour les 5 années à venir, validés par les membres de la CCA et le Conseil Communale, afin d'améliorer la qualité d'accueil pour les 2.5 ans à 12 ans sur la Commune de Vaux-sur-Sûre.

A. La qualité de l'information :

Les objectifs :

- Créer une page internet intitulée « Accueil Temps Libre de la Commune de Vaux-sur-Sûre » pour centraliser toutes les offres des opérateurs d'accueils y compris pour les stages durant les vacances scolaires ;
- Donner plus de visibilité à l'ATL qui est trop méconnu sur le territoire communal ;

- Organiser un salon de l'ATL. Une journée de présentation des différents opérateurs présents sur le territoire communal.
- Réaliser un calendrier reprenant toutes les offres/périodes de stages sur la Commune durant les vacances scolaires et les personnes de contact ;
- Coordonner l'ouverture des inscriptions de toutes les offres de stages ;
- Maintenir le toutes-boîtes sur les offres durant l'été, en le sortant en février plutôt qu'en mars ;
- Maintenir la création du toutes-boîtes « wow », en collaboration avec le service communication, pour une distribution en aout, qui reprend les activités extrascolaire, sportives, culturelles
- Réaliser plus d'exemplaires de ces toutes-boîtes et en laisser à disposition des parents dans les différentes implantations scolaires (ou point de passages) pour ceux qui n'habitent pas le territoire communal ;
- Mettre en avant les activités et stages organisés dans les accueils extrascolaires (photos et texte) dans « le MAG » (la revue communale) ;

B. Les horaires

Les objectifs :

- Continuer d'accorder, de façon exceptionnelle, et sur base d'une demande écrite au Collège Communal, l'ouverture des accueils à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30.

C. L'offre d'activités

Les objectifs :

- Développer une offre d'accompagnement à la scolarité ;
- Développer des activités culturelles ;
- Attendre l'ouverture du centre sportif pour développer plus d'offres sportives ;
- Solliciter les accueillants à sortir avec les enfants par tous les temps pendant les heures d'accueil et de profiter plus des infrastructures extérieures.
- Développer des activités à thème spécifique type « plaines » lors des journées pédagogiques

D. Développer l'accueil des enfants sortant de la petite enfance

Les objectifs :

- Développer un accompagnement des parents et des enfants en début d'année scolaire ;
- Vérifier que le mobilier et les sanitaires sont adaptés aux tous jeunes enfants ;
- Proposer une formation continue aux accueillants sur la tranche d'âge des 2.5 à 4 ans ;

E. L'accessibilité – coût

Les objectifs :

- Informer les parents des aides complémentaires possibles (Province, mutuelle, CPAS, SAJ, SPJ...)
- Etalonner les paiements des abonnements et des stages pour les familles qui sont en difficulté sur demande.

F. L'infrastructure d'accueil

Les objectifs :

- Réaménager les cours de récréation dans certaines implantations communales en créant des espaces : coin papotes, marelle, jeux au sol, ...
- Réaménager l'espace d'accueil lorsque c'est possible en plusieurs espaces « calme, jeux de sociétés, lecture, bricolage, ...
- Regarder à la faisabilité du placement de préaux dans les implantations communales qui n'en ont pas ;
- Disposer d'un local au calme pour que les enfants puissent y faire leurs devoirs à leurs demandes.
- Réaménager les espaces d'accueil communaux (isolation sonore).

G. Le matériel d'animation

Les objectifs :

- Créer et coordonner un échange de « malles didactiques » pour les accueils extrascolaires tous secteurs confondus ;
- Demander des box livres à la bibliothèque provinciale pour les accueils comme cela se fait déjà dans les classes ;

H. La formation continue

Les objectifs :

- Organiser plus de formations en nomade (c-à-d sur Vaux-sur-Sûre) pour répondre aux besoins des professionnels et aux exigences de l'ONE concernant la formation continue ;
- En début d'année, proposer aux accueillants de regarder dans le catalogue ONE ;
- Proposer une formation sur la gestion de conflits aux accueillants ;
- Proposer une formation premier secours à l'ensemble du personnel accueillant ;

V. Les modalités de collaboration entre les opérateurs.

Organisation de formation : l'Administration communale propose aux accueillantes de l'ASBL « Une école pour tous » de participer entre autres à la formation inter-communes organisée annuellement.

Diffusion des informations : Deux publications font la publicité des différents clubs sportifs et associations au sein de la commune. Une concernant les activités accueil temps libre qui se font durant l'année scolaire et une autre pour les activités qui se font durant les vacances.

Objectifs :

- Réaliser des partenariats avec les différents opérateurs pour qu'ils puissent venir faire découvrir ce qu'ils proposent durant un après-midi d'accueil extrascolaire ;

- Réaliser un partenariat pour l'organisation de formation commune entre les opérateurs des accueils extrascolaires ;
- Réaliser un partenariat entre les opérateurs des accueils extrascolaires pour des « malles à thèmes » ;
- Réaliser une journée découverte de tous les opérateurs présents sur le territoire communal sous forme de salon ATL.

VI. Les modalités d'information aux usagers potentiels sur le PCLE et plus particulièrement en ce qui concerne l'organisation de l'accueil des enfants.

A. Vers le public :

L'état des lieux nous fait observer que les parents ne se sentent pas suffisamment informés. Ils ne savent pas où trouver toutes les informations relatives aux offres de stages, principalement concernant les vacances durant l'année scolaire. Nous avons pu observer également que les informations sont diffusées trop tardivement. Ce sera le point qui sera travaillé le plus rapidement possible grâce à ces différents canaux :

- Diffusion via la plateforme APSchool pour les implantations communales ;
- Diffusion via le cartable pour l'école autonome de la Communauté Française ;
- Mise à jour et révisions régulières des informations présentes sur le site internet communal : <https://www.vaux-sur-sure.be/>;
- Création d'un site ou d'une page Facebook uniquement pour l'ATL de la Commune de Vaux-sur-Sûre, où, en plus de diffuser les informations, nous présenterons les associations, les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les opérateurs d'accueil, ... ;
- La page Facebook de la commune ([Commune de Vaux-sur-Sûre](#)) ;
- Continuer la distribution des brochures été et wow ! sous forme de toutes-boîtes qui seront ensuite repartagées via les réseaux sociaux et le site internet ;
- Réaliser des articles dans le bulletin communal : « le MAG » ;
- Un affichage à l'entrée des écoles.

B. Vers les opérateurs :

Divers moyens de communication sont utilisés avec les opérateurs :

- En face à face lors des rencontres ;
- Par mail ;
- Lors des CCA qui ont lieu deux fois par an ;
- Par téléphone.

En cas de besoin, les opérateurs savent qu'ils peuvent contacter la coordinatrice ATL et que celle-ci répondra à leurs demandes, ou se rendra sur place.

VII. Les modalités de répartition des moyens communaux affectés au PCLE.

La Commune de Vaux-sur-Sûre fait preuve d'une belle implication en faveur de l'Accueil Temps Libre.

Chaque année, le budget communal prévoit plusieurs articles budgétaires pour l'ATL (fournitures administratives, activités extrascolaires, plaines et séjour communales, assurances, formations accueillants, ...) pour un total de 48 200 €.

La volonté de la Commune est de maintenir cette subvention pour soutenir l'accueil et la réalisation de projets du PCLE. Cette subvention permet de compléter les moyens octroyés par l'ONE aux opérateurs agréés, de renforcer la coordination ATL et de soutenir les projets impulsés par la CCA et la coordinatrice.

Concernant l'accueil dans les établissements scolaires communaux, les recettes proviennent de la participation financière des parents (le tarif est décrit ci-dessous) et des subventions ONE calculé sur les présences de l'accueil du soir et du mercredi après-midi.

- Accueil du matin : de 7h à 8h15 (6h30 sur demande). Le prix est de 0,75 € par demi-heure entamée par enfant.
- Accueil du soir : de 15h35 à 18h (18h30 sur demande). Le prix est de 0,75 € par demi-heure entamée par enfant.
- Accueil du mercredi après-midi : de 12h10 à 18h. Le prix est de 6 € par enfant.

Les dépenses sont principalement les salaires des personnes encadrant les enfants ainsi que les frais de fonctionnement. Une enveloppe budgétaire est octroyée à chaque accueil (pour la Saint-

Nicolas), calculée avec une moyenne des présences du deuxième trimestre de l'année en cours. Pour 2024, cette enveloppe s'élève à 1 375 €.

Pour les plaines, les recettes proviennent également de la participation financière des parents (le tarif est décrit ci-dessous) et des subventions ONE calculées sur les présences effectives des enfants et sur le nombre d'animateur breveté encadrant ceux-ci.

- 40 € pour un enfant ;
- 75 € pour deux enfants ;
- 105 € pour trois enfants ;
- 130 € pour quatre enfants.

Les dépenses quant à elles sont principalement les salaires des personnes encadrant les enfants ainsi que les frais de fonctionnement. Les dépenses sont également les animations/excursions proposées et le matériel utilisé pour l'ensemble des activités.

L'ASBL « Un accueil pour tous » fonctionne grâce aux subsides alloués par les FESC, aux subventions opérateur de l'ONE ainsi qu'avec la participation financière des parents.

L'ONE octroie aux communes qui ont organisé une Commission Communale de l'Accueil (CCA) et qui ont signé une convention avec eux, une subvention de coordination.

Le montant de cette subvention est lié au nombre d'enfants de 3 à 12 ans domiciliés sur le territoire de la Commune de Vaux-sur-Sûre.

Ayant 814 enfants de 3 à 12 ans domiciliés sur Vaux-sur-Sûre, l'emploi de la coordination est subsidié pour un mi-temps. Cette subvention couvre le salaire de la coordinatrice et la diffusion du toutes-boîtes distribué pour annoncer les offres des opérateurs durant l'été.

La Commune prend à sa charge le quart-temps supplémentaire octroyé à la coordinatrice.

VIII. L'utilisation des moyens prévus par l'article 37bis afin d'assurer l'accessibilité aux activités ATL durant les congés scolaires d'automne et de détente.

Pas de PAD réalisé dans notre Commune.

IX. Conclusion

Le PCLE permet une planification des objectifs à atteindre sur une durée de cinq ans. Des priorités spécifiques issues de l'état des lieux sont inscrites dans ce programme.

Le PCLE a été approuvé en CCA (Commission Communale de l'Accueil) en date du 15 octobre, et transmis au Conseil Communal pour approbation en date du 4 novembre.

Les actions seront inscrites dans un plan annuel et seront évaluées chaque année via le rapport d'activité. Cela permet de préparer l'avenir et d'apporter les réajustements nécessaires à la dynamique du programme CLE.

Le décret ATL prévoit également deux évaluations du PCLE. Deux ans, puis quatre ans après la date d'agrément, selon un canevas défini, basé sur les objectifs de départ. L'objectif est de faire le point sur ce qui a déjà été mis en place et ce qu'il reste à faire.

Les objectifs déterminés par la CCA se veulent concrets et réalistes. Ils sont orientés vers une plus grande diffusion de l'information et une plus grande offre d'activités. Une attention particulière sera également portée à la transition crèche-accueil temps libre et à la réalisation de partenariats plus concrets entre les opérateurs.

Merci à toutes les personnes qui ont aidé à la construction de ce PCLE : enfants, parents, accueillants, opérateurs, membres de la CCA, échevins, ...